

Dimanche 22 Septembre 2024 à PLAISANCE DU GERS

12^{ème} randonnée des vendanges organisée par l'US Plaisance du Gers cyclotourisme ;

Nom et Prénom du Participant :

Je m'inscris au circuit : km

Organisation et prestations.

Accueil et inscription de 7h à 9h : Salle polyvalente Plaisance

3 circuits : **1 vert 50 km, dénivelé positif 362 // Openrunner : 1871176**

2 bleu 63km , dénivelé positif 716 // Openrunner : 18232885

3 rouge 75 km, dénivelé positif 740 // Openrunner : 18232916

café de bienvenue et petits gâteaux offerts .

Inscription gratuite pour les licenciés FFCT (présentation de la licence 2024)et non-licencié de moins de 18 ans

Paiement d'un droit d'inscription : 5€ pour les cyclotouristes non licenciés , les cyclos non affiliés à la FFCT ou ceux qui ne présentent pas leur licence FFCT de l'année en cours à l'inscription

Tarif ravitaillement, casse-croûte : 4 €

ravitaillement, casse-croûte : LAVERAËT

point d'eau grand et moyen parcours : Bassoues

Possibilité de repas gascon préparé par nos soins (participation de 15€, sur réservation, 80 inscrits maxi; fin des inscriptions vendredi 20 septembre au soir) vers 13h

Règlement

Art 1 : Cette randonnée est libre avec départ et circulation des participants non groupés , régime classique des manifestations de la FFCT et soumise à son règlement. Elle reste ouverte à tous les cyclotouristes.

Art 2 : Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent responsable ou d'un tuteur légal. Pour les mineurs, le port d'un casque à coque rigide est obligatoire.

Art 3 : Cette randonnée n'est pas une compétition. Aucun temps ni classement ne seront publiés.

Tout participant devra se soumettre aux règlements FFCT, respecter le code de la route, se conformer aux consignes des organisateurs et aux arrêtés préfectoraux. Les groupes, qui pourraient se former, ne doivent pas dépasser 20 cyclistes et respecter un espace de sécurité entre eux.

Art 4 : La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en cas de non-respect de ces consignes. Celui-ci décline toute responsabilité pour les dégâts matériels ou corporels dont pourraient être victimes ou auteurs les participants d'où la nécessité d'être couvert par une assurance.

Art 5 : Le club organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation même à la dernière minute.

Art 6 : Les participants déclarent adhérer à la charte FFCT et respecter la nature et l'environnement.

Art 7 : Le port du casque est fortement recommandé.

Art 8 : Le participant atteste sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi.

Si je suis non licencié, je présente lors de mon inscription un certificat médical qui atteste de mon aptitude au cyclotourisme. Les participants non inscrits légalement à la randonnée ne sont en aucun cas couverts par le club organisateur.

Pour faciliter le déroulement de la randonnée, les itinéraires sont fléchés aux changements de direction. Ceci n'étant pas une obligation il est conseillé aux participants de prendre la carte itinéraire à l'inscription.

Le seul fait de participer entraîne l'acceptation du présent règlement. Soyez prudents!

Nous vous souhaitons BONNE ROUTE !

Numéro de tel : En cas d'accident: Pompiers le 18 ou 112 (portable) – Samu 15
Gendarmerie 17

En cas d'incident : Portable organisateur 06 52 03 86 12ou 06 71 48 56 73